

Fusion des Grades Surveillants et Brigadiers :

Acte 4

Ce jour, la **CGT Pénitentiaire** était convoquée à la 4^{ème} réunion concernant la fusion des grades de surveillants et brigadiers. Cette rencontre se déroulait en bilatérale. Il s'agissait de réagir sur les modifications à venir sur le statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire avec la fusion des grades de surveillants et brigadiers.

En préambule, la **CGT Pénitentiaire** a demandé à l'administration si le budget dévolu à cette fusion avait évolué et particulièrement sur l'indice plafonné à 502. La **CGT Pénitentiaire** continue de revendiquer la catégorie B sur-indiciée et l'indice plafonné à 558 pour cette fusion. Une fois de plus, l'administration indique qu'elle n'ira pas au-delà de l'indice 502.

La **CGT Pénitentiaire** n'est pas dupe et l'a encore rappelé. Ce choix est totalement assumé par nos dirigeants politiques et d'autant plus par notre ministère de tutelle car il serait inconcevable qu'un agent pénitentiaire soit mieux rémunéré qu'un personnel des forces de l'ordre. Pourtant, comment ne pas considérer notre métier comme particulièrement difficile au contact quotidien d'une population pénale avec son lot d'agressions et d'incivilités.

Et oui, tant qu'il n'y aura pas de volonté politique de changer la donne pour qu'un personnel pénitentiaire soit mieux rémunéré qu'un agent de police, les personnels resteront toujours la 3^{ème} roue du carrosse. La **CGT Pénitentiaire** continuera son combat pour obtenir la catégorie B avec des grilles sur-indiciées pour les personnels de surveillance pour que les agents soient reconnus dans leurs missions de service publique.

Sur les modifications liées au statut, la **CGT Pénitentiaire** propose un changement de dénomination pour cette fusion des grades en lien avec nos missions de sécurité et de réinsertion. Elle souhaite que les surveillants et brigadiers soient des agents pénitentiaires (agent, agent principal et agent brigadier) et que des chefs d'équipe pénitentiaire soient des premiers surveillants et majors. Pour autant, la **CGT Pénitentiaire** n'est pas opposée au maintien des insignes pour désigner l'ancienneté dans l'administration.

La DAP confirme le maintien des TA Brigadiers 2021 et 2022 et n'a toujours pas le taux de pro-pro à ce jour. La **CGT Pénitentiaire** demande si une bonification est toujours d'actualité concernant les « uvéistes » qui ne seraient pas promus. Le sujet n'est pas tranché, il fera l'objet d'un arbitrage.

La DAP nous présente ensuite une nouvelle proposition de grille suite à notre interpellation concernant le rehaussement du bas de grille suite au décret de septembre dernier sur un indice de base à 340 pour les fonctionnaires. Voici l'évolution des propositions :

Situation actuelle		Propositions DAP				Proposition CGT Pénitentiaire
Échelon	Indice	1 ^{ère}		2 ^{ème}	3 ^{ème}	
Surveillant		Échelon	Indice	Indice	Indice	Indice
Élève	313	Élève	313	313	340	340
Stagiaire	313	Stagiaire	313	313	340	340
1 ^{er}	332	1 ^{er}	332	335	345	345
2 ^{ème}	337	2 ^{ème}	337	343	350	350
3 ^{ème}	343	3 ^{ème}	343	360	360	360
4 ^{ème}	360	4 ^{ème}	360	378	378	370
5 ^{ème}	378	5 ^{ème}	378	388	388	384
6 ^{ème}	386	6 ^{ème}	386	401	401	403
7 ^{ème}	395	7 ^{ème}	398	415	415	428
8 ^{ème}	405	8 ^{ème}	410	430	430	446
9 ^{ème}	420	9 ^{ème}	424	449	449	467
10 ^{ème}	435	10 ^{ème}	438	466	466	498
11 ^{ème}	448	11 ^{ème}	452	484	484	526
12 ^{ème}	472	12 ^{ème}	468	502	502	558
Brigadier		13 ^{ème}	483			
1 ^{er}	377					
2 ^{ème}	398					
3 ^{ème}	427					
4 ^{ème}	448					
5 ^{ème}	466					
6 ^{ème}	483					

La CGT Pénitentiaire est revenue sur la nécessité et la cohérence de fusionner les grilles de Premiers Surveillants et Majors. En effet, le manque d'attractivité d'être Premier Surveillant s'en fera ressentir puisque l'indice est à ce jour plafonné dans ce grade à 517 soit seulement 15 points d'indice pour un grade dévolu à des responsabilités et soumis à mobilité. Il sera donc urgent de s'y atteler si l'administration ne veut pas être confrontée à un manque de ressources dans ce grade.

La CGT Pénitentiaire veillera à ce que la fusion des grades de Premiers Surveillants et Majors se mettent rapidement en place sur le prochain Projet de Loi de Finances 2023. Il est hors de question de laisser nos collègues sur le carreau.

Montreuil, le 29 octobre 2021.